

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 mars 2014

-----

L'an deux mil quatorze, le vendredi 07 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Gilles HALLINGER, Adjoint, Stéphane BREANT, Jean-Luc CROULLEBOIS, Thierry LANDAIS, Pascal LEROY, Claude LE BAIL, David TARDIVEAU, Virginie THOMPSON,

Absents excusés : Katherine POUCHAUDON ayant donné pouvoir à Gilles HALLINGER  
Xavier MARGUERIN ayant donné pouvoir à Stéphane BRÉANT  
Jean Manuel LANGLOIS  
François VANNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Virginie THOMPSON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**2) Approbation du compte-rendu du 07 février 2014**

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 07 février 2014. Aucune observation n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**3) Compte Administratif et Compte de Gestion - exercice 2013**

Lors de la séance du 12 avril 2013, le conseil municipal a voté le budget unique de l'année 2013.

Les inscriptions budgétaires ne sont que des prévisions, les dépenses et les recettes réellement effectuées au cours de l'année sont relatées dans le compte administratif.

Les réalisations se font dans le respect des crédits ouverts par l'assemblée communale et donnent les résultats suivants :

**Service Assainissement**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 94 042,88 €  
- Recettes : 129 089,52 €  
- Résultat : **35 046,64 €**

Section d'investissement :

- Dépenses : 222 527,83 €  
- Recettes : 169 257,86 €  
- Résultat : **- 53 269,97 €**

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2012, le résultat de clôture de l'exercice 2013 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : **35 046,96 €**  
Section d'investissement : **- 70 479,61 €**  
Résultat de clôture 2013 : **- 35 432,65 €**

**Service des Eaux**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 264 158,38 €  
- Recettes : 85 202,06 €  
- Résultat : **-178 956,32 €**

- Dépenses :

- Recettes : 7 020,00 €  
- Résultat : 10 203,88 €  
**3 183,88 €**

Section d'investissement :

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2012, le résultat de clôture de l'exercice 2013 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : **34 221,00 €**  
Section d'investissement : **288 174,28 €**  
Résultat de clôture 2013 : **322 395,28 €**

## Commune

### Section de fonctionnement :

- Dépenses : 648 913,91 €  
- Recettes : 814 223,76 €  
- Résultat : **+ 165 309,85 €**

### Section d'investissement :

- Dépenses : 165 137,06 €  
- Recettes : 198 974,22 €  
- Résultat : **+ 33 837,16 €**

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2012, le résultat de clôture de l'exercice 2013 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : **+ 165 310,27 €**  
Section d'investissement : **- 56 913,06 €**

Résultat de clôture 2013 : **+ 108 397,21 €**

Si les services municipaux établissent le compte administratif, le comptable du Trésor quant à lui dresse le compte de Gestion : compte administratif et compte de gestion doivent coïncider. C'est le cas pour 2013.

Après que Madame le Maire ait quitté la séance et cédé la présidence à Gilles HALLINGER  
Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé d'arrêter les comptes de l'exercice 2013 et de donner quitus au maire de sa bonne gestion.

### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention,**

**Constate** que les chiffres du compte administratif sont en accord avec les écritures du document présenté par le comptable du Trésor.

**Approuve** le compte de gestion du Receveur.

**Arrête** les comptes du compte administratif 2013.

**Donne** quitus au Maire de sa bonne gestion au vu du compte administratif 2013 tel qu'il est présenté.

## **4) AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – SERVICE DES EAUX** **AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

L'affectation du résultat est effectuée après l'approbation du compte administratif et permet à l'assemblée délibérante de concrétiser l'autofinancement prévu et de choisir, quant à l'utilisation d'un éventuel surplus, entre une affectation en section d'investissement ou un report en section de fonctionnement.

### **Service des Eaux**

La section d'investissement à la clôture de l'exercice 2013 présente un résultat de **3 183,88 €**

La section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 présente un résultat de **- 178 956,32 €**.

### **Assainissement**

La section d'investissement à la clôture de l'exercice 2013 présente un résultat de **- 70 479,61 €**.

La section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 présente un résultat de **35 046,96 €**.

Compte-tenu de la fusion des budgets Eaux et Assainissement,

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

De reporter **288 174,28 €** en recettes de la section d'investissement, article 001.

De reporter **70 479,61 €** en dépenses de la section d'investissement, article 001.

De reporter **69 267,64 €** en recettes de fonctionnement, article 002.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

### **Décide :**

De reporter **288 174,28 €** en recettes de la section d'investissement, article 001.

De reporter **70 479,61 €** en dépenses de la section d'investissement, article 001.

De reporter **69 267,64 €** en recettes de fonctionnement, article 002.

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL**

La section d'investissement à la clôture de l'exercice 2013 présente un résultat de - **56 913,06 €**.  
La section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 présente un résultat de **165 310,27 €**.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

De reporter **56 913,06 €** en dépenses de la section d'investissement, article 001.  
D'affecter **57 000,00 €** en recettes de la section d'investissement, article 1068.  
De reporter **108 310,27 €** en recettes de la section de fonctionnement, article 002

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

### **Décide :**

De reporter **56 913,06 €** en dépenses de la section d'investissement, article 001.  
D'affecter **57 000,00 €** en recettes de la section d'investissement, article 1068.  
De reporter **108 310,27 €** en recettes de la section de fonctionnement, article 002

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50